

Séance du 21 novembre 2016

L'an 2016 et le 21 novembre, 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEILLÉ, régulièrement convoqué le 15 novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Monsieur LANDEAU Christian, Maire.

Présents : M. LANDEAU Christian, Maire, M. PASQUIER Philippe, M. POISSENOT Bruno, Mme TORTEVOIX Marie-Claude, Mme MARCHAIS Thérèse, M. CHAUVIRÉ Florent, M. ROCHER Guillaume, M. DE CALONNE D'AVESNE Arnault.

Absents : Mme BOUIJOUX Claudine, Mme SEGOUIN Sabrina, M. LEROYER Emmanuel, M. THUAU Johnny, M. HENRY François.

Aucune remarque sur les comptes rendus précédents

A été élu secrétaire de séance : M. CHAUVIRÉ Florent

Ouverture de la séance à 19h05

Ordre du jour :

- Fonds de concours
- RIFSEEP
- Suppression et création de deux postes technique de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe.
- Installation d'un distributeur de pains
- Questions diverses

Ajout d'article :

Monsieur le Maire propose l'ajout de l'article suivant :

- Reprise du fonds de commerce du 15 rue de Tuffé par la Commune.

Accepté à l'unanimité

Objet 1 : - Fonds de concours 2017 :

Monsieur le Maire précise que des travaux de réfection de voirie sont nécessaires et urgents sur la VC 420.

Des travaux de renforcement de voirie sont également souhaités chemin du chêne.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions diverses et notamment de fonds de concours de la CCHS.

Sur demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux, CHARGE Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours pour ces travaux

Objet 2 : - RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel) :

Lors de la réunion de conseil du 21/10/2016, Monsieur le Maire présentait au Conseil le nouveau régime indemnitaire dans la fonction publique d'Etat instauré par décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

Par délibération n°2016/53 du 21/10/2016 le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à procéder à la rédaction du projet « Régime Indemnitaire » et à le transmettre au Centre de Gestion de la Sarthe pour avis.

Réunis le 15 novembre 2016, Monsieur le Maire et les trois adjoints définissaient les montants des éléments indemnitaires pour les emplois administratifs et techniques de la commune.

Le Conseil approuve les termes du projet du « Régime Indemnitaire ».

Le dossier sera présenté au Comité Technique du Centre de Gestion le 09 décembre 2016.

Objet 3 : - Suppression et création de deux postes technique de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications à apporter au tableau du personnel de la Mairie du fait des 22 années d'ancienneté dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe de Madame SAVARY Valérie prétendant au poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, et de l'obtention de l'examen d'adjoint technique 1^{ère} classe de Monsieur THÉBAULT Alexandre en date du 29 juin 2016.

Il convient de :

- Supprimer les deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe catégorie C.
- Créer deux postes d'adjoint technique 1^{ère} classe, catégorie C.
- D'instituer le régime indemnitaire correspondant.
- Les points d'indices seront réévalués au 1^{er} février 2017 conformément au décret 2016-670 du 25 mai 2016.
- Prendre les mesures nécessaires à ses modifications et de mettre à jour le tableau des effectifs avec effet au 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs	Temps de travail hebdomadaire moyen
<i>Administratifs</i>			
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
<i>Techniques</i>			
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1	13,53 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le nouveau tableau applicable au 1^{er} janvier 2017.

Objet 4 : - Installation d'un distributeur de pains :

Monsieur le Maire propose l'installation d'un distributeur automatique de pains sur la place de l'église.

Ce matériel sera installé et géré par la boulangerie proposant la mise en place de ce service.

L'installateur demande que l'alimentation électrique soit fournie par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

DIT que l'alimentation électrique sera prise en charge par la commune,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches pour sa réalisation.

Objet 4 : - Reprise du fonds de commerce du « 15, rue de Tuffé » par la Commune :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de sa rencontre avec Monsieur Fabrice DURAND, propriétaire du fonds de commerce de la commune, ce vendredi 18 novembre en mairie, en présence des adjoints, Monsieur Philippe PASQUIER, 1^{er} Adjoint et Madame Marie-Claude TORTEVOIX, 3^{ème} Adjointe.

Au cours de cette rencontre Monsieur DURAND nous informait de son intention de céder le fonds de commerce.

Monsieur le Maire lui faisait une proposition de reprise du fonds par la commune pour un montant de 10 000 € hors frais notariés.

Monsieur DURAND acceptant cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de signifier cette offre à Monsieur DURAND,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette opération

INSCRIT les sommes nécessaires au budget.

Questions diverses :

Quelques dates à retenir :

- ❖ **03 décembre 2016 à 16h30** : Passage de la randonnée vélo des Pompiers pour le Téléthon de Beillé,
- ❖ **03 décembre 2016 à 16h00** : le marché de Noël à Beillé, organisé par le Comité des Fête de la Commune,
- ❖ **10 décembre 2016 à 11h00** : Inauguration de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Lombron,
- ❖ **10 décembre 2016 à 15h00** : Défilé des Pompiers de Connerré dans la commune,
- ❖ **07 janvier 2017 à 16h00** : Les vœux du Maire de Beillé à la salle polyvalente.

Toiture mairie :

Suite à de fortes rafales de vent dans la nuit du 19 au 20 novembre, le faîtage zinc de la toiture de la mairie s'est envolé. Une entreprise de couverture sera contactée pour un devis et une intervention rapide afin d'éviter toutes dégradations par infiltrations d'eau de pluie.

Les ralentisseurs « rue de la Gare » :

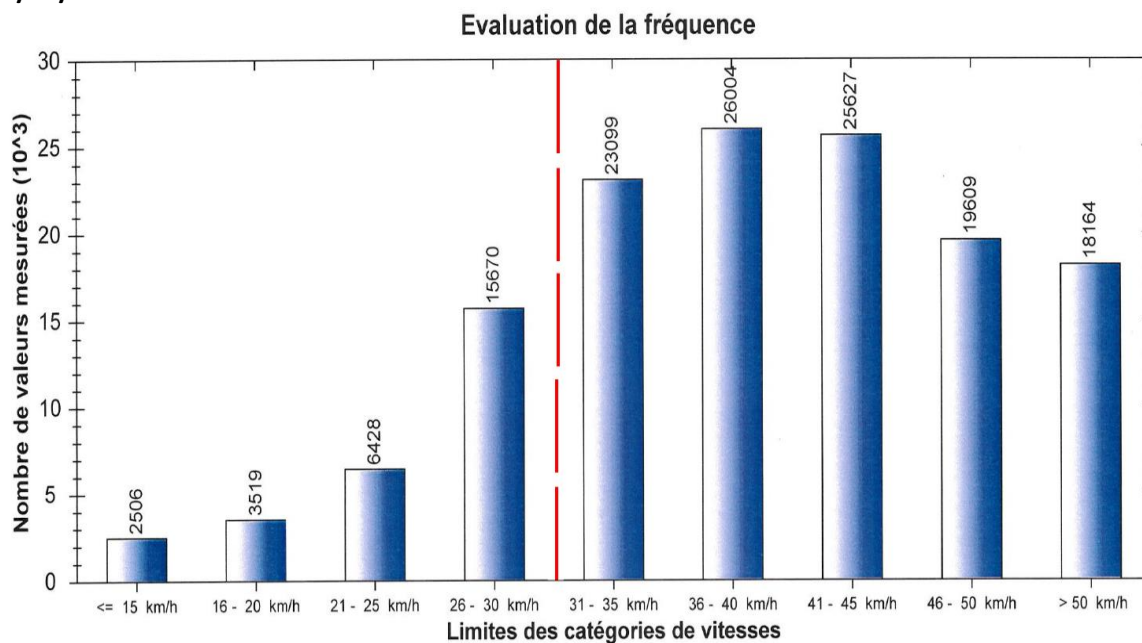
De nouveaux aménagements ont été effectués « rue de la Gare » : réalisation de quatre places de parking supplémentaires à proximité de l'école, sécurisation des passages piétons, confection de deux plateaux ralentisseurs de part et d'autre de l'école.

L'amélioration de la sécurité routière est immédiate et mesurable comme l'attestent ces deux graphiques relevés par le radar pédagogique installé sur ce tronçon de voirie.

La vitesse de chaque véhicule résulte de la moyenne de trois mesures consécutives.

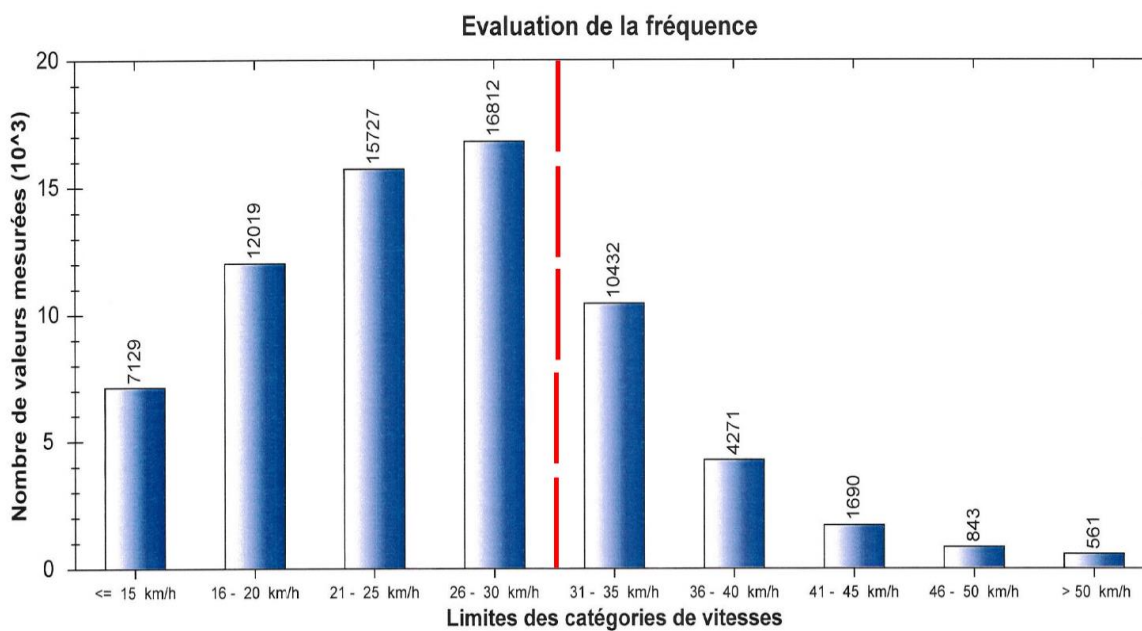
Certaines vitesses n'ont pu être relevées avec précision, le radar étant limité à 99 km/h.

AVANT : période du 30/08/2016 au 23/10/2016



Emplacement de mesure:	Responsable:
Début de l'évaluation : mardi 30 août 2016, 18:00	Fin de l'évaluation : dimanche 23 octobre 2016, 23:00

APRÈS : période du 24/10/2016 au 14/11/2016



Emplacement de mesure:	Responsable:
Début de l'évaluation : lundi 24 octobre 2016, 00:00	Fin de l'évaluation : lundi 14 novembre 2016, 16:47

Date de la prochaine réunion : **Le 20 décembre 2016 à 18h00**

Clôture de séance à 20h15